



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du travail et de l'emploi des Pays-de-la Loire

Unité départementale de la Mayenne

**ARRETE**  
**fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui**  
**au dialogue social et à la négociation du département de la Mayenne**

Le Responsable de l'Unité Départementale de la Mayenne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Pays de la Loire ;

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 2017 portant nomination de Monsieur Bruno JOURDAN, en qualité de Responsable de l'Unité Départementale de la Mayenne de la DIRECCTE des Pays de la Loire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

Vu la décision du Directeur de la DIRECCTE des Pays de la Loire en date du 6 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi-professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales dont la liste est fixée par décision du DIRECCTE ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le Responsable de l'Unité Départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF : M. Eric SOURON, titulaire  
M. Christian CAISSO, suppléant
- Au titre de la CPME : Mme Laetitia BLIGNE, titulaire
- Au titre de l'U2P : M. Luc DUPRE, titulaire  
M. Dominique MARQUAND, suppléant

- Au titre de la FDSEA : Mme Sandra RACINE, titulaire  
M. Georges PLESSIS, suppléant
- Au titre de l'UDES : M. Michel COSME, titulaire
- Au titre de la CFDT : Mme Mélanie ALLAIN, titulaire  
Mme Maryse LOUAISIL, suppléant
- Au titre de la CGT : Mme Carole ROUAT, titulaire  
Mme Isabelle VITRY BROCHARD, suppléant
- Au titre de FO : Mme Chantal LASSALLE, titulaire  
M. Sébastien LARDEUX, suppléant
- Au titre de la CFE-CGC : M. Hubert LEBLANC, titulaire
- Au titre de l'UNSA : M. Mustapha BELKHADIM, titulaire

**Article 2** : Le Responsable de l'Unité Départementale de la Mayenne de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

Fait à Laval, le 21 septembre 2018

Le Responsable de l'Unité Départementale  
de la Mayenne



Bruno JOURDAN

*Voie de recours :*

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de NANTES (6 allée de l'Île Gloriette, B.P. 24111, 44041 Nantes Cedex 01).*

*Le présent arrêté contesté doit être joint au recours.*